

- Vu le Code de l'Education ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu les statuts du département du master de mathématiques.

Le directeur du Département du Master de Mathématiques

ARRETE

Article 1 :

Les élections des représentants étudiants au conseil de département du Master de Mathématiques auront lieu aux date, heures et lieu suivant :

Mardi 2 Avril 2019

de 9h30 à 17 heures

Tour 14-15 Salle 211

Article 2 :

La répartition par collèges électoraux des sièges à pourvoir est la suivante :

Collège U (étudiants de la mention): 2 sièges

Article 3 :

Les listes électorales seront consultables à partir du 28 Février 2019.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 mars 2019 à 16 heures.

Article 4 :

M Fabrice BETHUEL est nommé Président du bureau de vote.

Article 5 :

Le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats par le directeur du département du master de mathématiques auront lieu respectivement le 2 avril 2019 et le 5 avril 2019.

Article 6 :

La Directrice générale de la faculté des sciences et ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le directeur du département du master de
mathématiques



Fabrice BETHUEL